

ANNEXE 4

**Extrait des délibérations de la commission permanente
du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
en date du 06 septembre 2021**



**Extrait du Registre des Délibérations de la
Commission Permanente
SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2021
n° CP-2021-0626**

**OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE
D'AMENAGEMENT FONCIER DE CRUSEILLES**

La Commission Permanente du Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoquée le 23 août 2021 s'est réunie à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :			
Vice-Président(e)s :	M. RUBIN Nicolas, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle		
Autres membres :	M. EXCOFFIER François, Mme LEI Josiane, M. MORAND Georges, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, M. RATSIMBA David, Mme GAY Agnès, M. CATTANEO Marcel, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme TERMOZ Aurore, M. BOCCARD Bernard, Mme DUBY-MULLER Virginie, M. DAVIET François, Mme MUGNIER Magali, M. LAMBERT Gérard, Mme MAURIS Odile, M. DEPLANTE Daniel, Mme DULIEGE Fabienne, M. PUTHOD Dominique, Mme TEPPE-ROGUET Marie-Claire, M. BAUD Richard, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme MAHUT Patricia, Mme PETEX-LEVET Christelle		
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
M. PEILLEX Jean-Marc à Mme TERMOZ Aurore			
Absent(e)s Excusé(e)s :			
Mme BEURRIER Chrystelle, M. BAUD-GRASSET Joël, M. VERDONNET Christian			
Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présent(e)s :	30	Voix Pour	31
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	1 / 3	Voix contre	0
Suffrages exprimés :	31	Abstention(s)	0

Vu le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu la délibération n° CP-2008-0867 du 16 juin 2008 instituant les Commissions Communales d'Aménagement Foncier dans les communes traversées par l'autoroute A41 Nord,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CP-2017-0316 du 09 mai 2017 modifiant la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Cruseilles,

Vu la délibération du Conseil municipal de Cruseilles en date du 06 avril 2021 élisant les membres propriétaires de la Commission et désignant un Conseiller municipal titulaire et deux Conseillers municipaux suppléants pour siéger au sein de la Commission,

Vu la délibération n° CD-2021-040 du 12 juillet 2021 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu l'arrêté n° 21-01228 du Président du Département désignant les Conseillers départementaux chargés de le représenter et les personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages, en date du 09 août 2021,

Vu la désignation du Président et du Président suppléant de la Commission par le Président du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains en date du 22 mars 2021,

Vu la liste des membres exploitants de la Commission établie par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc en date du 15 avril 2021,

Vu la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture en date du 15 avril 2021 de désignation d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages ainsi que sa suppléante pour siéger au sein de la Commission,

Vu la désignation par le directeur des services fiscaux de son délégué départemental par mail du 13 janvier 2021,

Vu les élections départementales des 20 et 27 Juin 2021.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président indique que, compte tenu des élections municipales de 2020 et des élections départementales de 2021, de la nécessité de renouveler la présidence de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF), ses Président et Président suppléant actuels ne souhaitant pas poursuivre leurs fonctions de commissaires-enquêteurs, des modifications d'organigramme de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de Haute-Savoie, de la désignation de nouveaux exploitants agricoles par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc et de l'actualisation des personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de la nature et des paysages, il convient de modifier la composition de cette Commission.

**La Commission Permanente,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

PREND ACTE de la modification de la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Cruseilles (en gras ci-dessous).

APPROUVE sa nouvelle composition :

* Présidence :

- M. Jean-François Dubosson, commissaire-enquêteur, titulaire,
- M. François Marie, commissaire-enquêteur, suppléant.

* Mme le Maire de Cruseilles :

- Mme Sylvie Mermillod.

* Conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal de Cruseilles :

- M. Nathan Jacquet, titulaire,
- M. Patrice Clavillier, premier suppléant,
- M. Claude Antoniello, deuxième suppléant.

* Membres propriétaires élus par le Conseil municipal de Cruseilles :

- MM. Mikaël Hervé, Cédric Dechosal, titulaires,
- M. Stéphane Bouchet (déjà titulaire précédemment),
- M. Jean-Noël Humbert, premier suppléant,
- M. Didier Bunaz, deuxième suppléant.

* Membres exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Savoie :

- Mme Célia Jacquet, M. Pascal Collomb, M. Didier Bouchet, titulaires,
- M. Jean-Marc Nicollin, premier suppléant,
- M. Eric Decarroux, deuxième suppléant.

* Représentants du Président du Conseil départemental :

- M. David Ratsimba, titulaire,
- Mme Christelle Petex, suppléante.

* Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :

- MM. Bernard Nicollin, Pierre Rebelle, Philippe Ailloud, titulaires,
- MM. José Sos Montalbo, Yves Dabry, Pierre-Baptiste Humbert, suppléants.

* Fonctionnaires :

- M. Pascal Reynaud, titulaire, et M. Bruno Grand, suppléant,
- Mme Isabelle Page, titulaire, et Mme Evelyne Cheuzeville, suppléante.

* La déléguée du Directeur départemental des finances publiques :

- Mme Catherine Pellecuer.

* Le représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité :

- Mme Alexandra Duthu.

* Le représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de l'autoroute A41 Nord à titre consultatif.

* Le représentant de la société ADELAC, maître d'ouvrage de l'autoroute A41 Nord à titre consultatif.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/09/2021.
Publiée et certifiée exécutoire,
le 13/09/2021
Pour le Président du Conseil départemental,

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil départemental,
M. SADDIER Martial


Le Directeur du Pôle Assemblée,
Jean-Pierre NORET

